

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 30 Juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/07/2024

Secrétaire : Martine FIAMENGHI

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, DONZEL Jérôme, FIAMENGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri,

Absents : COUX Emmanuel (procuration de vote), FEITH Jérôme, STROOBANT Maëlle. VUAGNOUX Philippe (procuration de vote).

OUVERTURE DE SÉANCE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/06/2024

Mme Le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11/06/2024. Ne soulevant aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS GENERALES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

Mme Le Maire fait le point sur le Comité des Maires du 27/06/2024 concernant la présentation des scénarios des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m).

Mme Le Maire fait le point sur le Conseil Communautaire du 11/07/2024 :

- modalités de soutien aux communes avec la prise en charge de 30 % du montant du FPIC pour chaque commune.
- Vente d'un terrain dans la ZAC n° 2 d'Alpespace : Mme Le Maire précise qu'elle s'est abstenue au moment du vote car il aurait été préférable de faire un bail emphytéotique.

Point à retirer à l'ordre du jour :

Mme Le Maire précise qu'il convient de retirer à l'ordre du jour le sujet concernant la zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) - Organisation d'une consultation du public mutualisée.

Face à la volonté de certaines communes d'un délai pour se positionner sur l'enjeu de la ZFE-m, les présidents d'EPCI ont validé le report de l'instauration de la ZFE-m au 31 mars 2025.

Aussi, ce temps supplémentaire doit permettre d'organiser davantage le dialogue sur cet enjeu du périmètre dans les prochaines semaines afin de disposer d'une vision définitive fin septembre.

Enfin, la consultation règlementaire, initialement programmée à l'automne 2024, s'avère également décalée. Un nouveau macro planning sera précisé à la rentrée.

COMMISSION URBANISME

M. BERTHET Daniel fait le point sur les autorisations d'urbanisme instruites

- 1 déclaration de travaux pour la réfection de toiture au nom de Mme NAIME Emma, Passage de la Forge, accordée le 18/06/2024.
- 2 déclarations de travaux pour la réfection de toitures, au nom de M. LOVET Raymond, Route des Plattières, accordée le 25/06/2024.
- 1 déclaration de travaux pour l'isolation des murs et remplacement des volets, au nom de Mme ZYWERT Fabienne, Chemin de la Chatelle, accordée le 22/07/2024.
- 1 déclaration de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques, au nom de M. MOLLARD André, Rue de Grange-Maréchal, accordée le 18/06/2024.
- 1 déclaration de travaux pour la réfection de toiture, au nom de Mme DENTROUX Reine, Route des Plattières, accordée le 25/06/2024.
- 1 déclaration de travaux pour la réfection de toiture, au nom de Mme DONZEL Jean-Paul, Rue Pichat, accordée le 25/06/2024.
- 1 déclaration de travaux pour la réfection de toiture de la salle polyvalente, au nom de la Mairie de Ste-Hélène-du-Lac, accordée le 02/07/2024.
- 1 déclaration de travaux pour la réfection de toiture, au nom de Mme PACHOUD Martine, Ancienne Route Royale, accordée le 22/07/2024.
- 1 déclaration de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques, au nom de M. LUKIE Serge, Chemin de la Petite Ile, accordée le 17/07/2024.
- 1 permis de construire pour le changement de menuiseries et changement de destination du garage en local professionnel, au nom de Mme DONZEL Karine, Rue de la Croisette, accordé le 17/07/2024.

COMMISSION DES TRAVAUX

- M. MOLLARD André fait le point sur la réunion qui a eu lieu le 26/07/2024 avec le bureau d'études Ombres et Lumières et l'entreprise ERDB. La réception a été prononcée pour la 1^{ère} et 2^{ème} tranche concernant la modernisation de l'éclairage public. Il convient maintenant de lancer la 3^{ème} tranche (Chef-Lieu, Galloux et Lotissement du Pichat avec leur accord).
- Les tranchées pour l'enfouissement des réseaux dans le hameau du Pognient sont terminées. L'entreprise effectue maintenant les travaux sur la route des Vignobles. Il restera ensuite la dépose des lignes et des poteaux d'électricité et de téléphone. La route sera à nouveau barrée à ce moment-là.

COMMISSION VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE

Mme FIAMENGHI Martine précise à nouveau que la fête de Ste-Hélène-du-Lac aura lieu le 18/08/2024 avec beaucoup d'animations.

1- CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE DESAMIANTAGE ET LA REFECTION DU TOIT DE LA SALLE POLYVALENTE

La commune a lancé une consultation en procédure adaptée afin de choisir les entreprises pour le désamiantage et la réfection du toit de la salle polyvalente.

L'avis d'appel à concurrence a été envoyé le 14/06/2024 au Dauphiné Libéré Savoie et sur la plateforme dématérialisée « marches-securises.fr ».

La date limite de dépôt des offres était fixée au 12/07/2024 à 12 h.

Le marché est divisé en 2 lots.

6 entreprises ont déposé une offre dans les délais pour le lot n° 1 (désamiantage).

2 entreprises ont déposé une offre dans les délais pour le lot n° 2 (Couverture - Zinguerie).

La candidature d'une entreprise (lot n° 2) a été rejetée pour absence de références équivalentes à la présente opération en volume et en prix, activité principale indiquée dans le Kbis, capacités financières insuffisantes.

Des négociations ont eu lieu avec les 6 entreprises concernant le lot N° 1.

La commission des travaux et le maître d'œuvre du bureau TEC'LM se sont réunis le 26/07/2024 à 9 h pour l'analyse des offres.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- prend acte du résultat de cette consultation.
- approuve l'offre de l'entreprise TMBI, située à La Biolle, pour un montant de 62 244.08 € HT soit ~~74 692.90~~ € TTC (Lot n° 1 - Désamiantage).
- approuve l'offre en bac acier de l'entreprise Renault Charpente, située à La Ravoire, pour un montant de 296 955.50 € HT soit 356 346.60 € TTC. (Lot n° 2 Couverture - Zinguerie).
- autorise Mme Le Maire à signer les marchés pour le désamiantage et la réfection du toit de la salle polyvalente avec l'entreprise TMBI et RENAULT CHARPENTE et toutes les pièces nécessaires s'y référant.

2- AVIS SUR LE PROJET DE CREATION DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL ALP'COEUR ENERGIE A ALPSPACE

Par arrêté préfectoral n° 2024-0602, M. Le Préfet de la Savoie a décidé de l'ouverture d'une enquête publique en mairie de Ste-Hélène-du-Lac et Porte de Savoie relative au projet de création de la centrale photovoltaïque au sol Alp'Cœur Energie à Alpespace.

L'enquête publique a eu lieu du 20/06/2024 au 20/07/2024.

5 avis ont été reçus par mail et consignés dans le registre d'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (Pour : 12 - Abstention : 1) :

- donne un avis favorable sur le projet de création de la centrale photovoltaïque au sol Alp'Cœur Energie à Alpespace.
- approuve le fait que le site soit végétalisé et demande que cette végétalisation soit le plus étendue possible et bien effective.
 - précise que le projet ne s'étend pas sur toute la parcelle dans le but de conserver la partie boisée afin de préserver la biodiversité.
- prend note de l'engagement du suivi de la biodiversité d'ALP CŒUR ENERGIE et demande que la commune soit informée des résultats des contrôles effectués sur plusieurs années.
- demande que les mesures pour préserver la faune et la flore en phase chantier soient bien respectées.

3- DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Vu la délibération n° 41-2016 en date du 11/07/2016 du Conseil municipal de Ste Hélène du Lac approuvant le plan local d'urbanisme (PLU) ;

Vu la délibération n° 63-2016 en date du 07/11/2016 du Conseil municipal de Ste Hélène du Lac du approuvant la modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) ;

Vu l'arrêté municipal n° 113-2024 en date du 29/07/2024 relatif à la mise en œuvre de la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu l'article L153-47 du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (Pour : 12 - Abstention : 1) :

- décide d'engager une procédure de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Ste Hélène du Lac, qui a pour objet de prendre en compte la modification du règlement de la ZAC d'Alpespace et l'étude d'aménagement de la centralité.

- décide de préciser les modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n°2 : le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées sont mis à disposition du public pendant une durée d'un mois en mairie aux jours et heures d'ouverture au public ainsi que sur le site internet de la commune, dans les conditions lui permettant de formuler ses observations ;

Un registre à feuillets non mobiles permettra au public de formuler ses observations et propositions. Les courriers pourront également être adressés par courrier à Mme Le Maire.

Un avis informera le public de la mise à disposition du public du projet de modification. Cet avis sera publié en caractères apparents huit jours au moins avant le début de la mise à disposition sur le site internet et dans la presse ainsi que par voie d'affichage en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire,
Sylvie SCHNEIDER



Secrétaire de séance,
Martine FIAMENGHI

